



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique à l'égard des retraités

Question écrite n° 101367

Texte de la question

M. Georges Colombier attire l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur l'accès aux mutuelles complémentaires pour les personnes retraitées. Les politiques tarifaires pratiquées par les mutuelles et les assurances prévoient de plus en plus souvent une modulation en fonction de l'âge de l'assuré. Même si cette logique peut se comprendre sur un plan strictement comptable, elle semble plus surprenante au regard des valeurs revendiquées par le monde mutualiste et surtout, elle ne prend pas en compte l'évolution du revenu des retraités. Ainsi, de nombreux retraités, ne rentrant pas dans les critères leur permettant d'accéder à la CMU ou au dispositif du crédit d'impôt santé, éprouvent de grandes difficultés à supporter les hausses successives de leur cotisation. De plus, leur âge ne leur permet pas de changer facilement d'assurance et ils ne peuvent ainsi bénéficier de l'effet régulateur de la concurrence. Aussi, il lui demande quelles mesures le Gouvernement compte prendre pour permettre à tous les retraités de bénéficier d'une couverture complémentaire sans que cela ne grève fortement leur pouvoir d'achat.

Données clés

Auteur : [M. Georges Colombier](#)

Circonscription : Isère (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 101367

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er août 2006, page 7981